

Bulletin Municipal de Frangy

Juin 2016



Carnaval

une journée haute en couleurs...

Mot du Maire

Frangy, le centre d'un territoire en plein envol !



Chères Frangypanes et Chers Frangypanes,

L'envie de nos concitoyens en cette sortie d'hiver est de prendre le soleil et de profiter pleinement du printemps, où la nature renaît une nouvelle fois, pour nous éblouir de ses mille couleurs et senteurs, en vous donnant un signe fort de renouveau et d'envie de bouger...

La Foire du 8 Mai à Frangy donne souvent le tempo. Ce fut le cas cette année, par une magnifique journée, toujours plus de monde, plus de chalandises, plus de

convivialité, plus de transactions avec de belles affaires à la clef ! Je tiens à remercier, toutes celles et tous ceux qui ont organisé et participé activement à cette grande manifestation de plus en plus renommée. Elle est le signe de notre vitalité et notre envie de repartir à nouveau.

Sur cette lancée positive, comme un second souffle, la commune propose une nouvelle série de travaux qui vont encore contribuer au changement comme je m'y étais engagé. Je ne vais pas vous les citer, ils sont tous déclinés dans ce bulletin.

Avec notre volonté d'être vigilants à ne pas augmenter les impôts et de ne pas emprunter pour les réaliser. Le défi est de taille, je mets toute mon énergie pour aller chercher les financements appropriés, soutenu en cela par mon Conseil Municipal que je remercie pour son efficacité.

La prochaine grande étape sera le 1er Janvier 2017, date du regroupement officiel des trois intercommunalités pour former notre nouveau territoire sans doute nommé : « Usses et Rhône ».

L'enjeu est primordial, nous n'avons pas droit à l'erreur car il impactera les dix, vingt prochaines années.

Frangy et le Val des Usses devront prendre toutes leurs responsabilités et leurs places en étant dignement représentés. En ma qualité de Vice Président du Scot, j'essaie par ma vision et mon envie pour ce territoire de faire acter une construction ambitieuse mais réaliste car j'ai coutume de dire ce vieux proverbe chinois : « Plus tu montes haut, plus tu vois loin »

Nous les élus, prenons de la hauteur, soyons visionnaires, construisons ensemble un environnement favorable (sous toutes ses formes) qui permette à notre jeunesse de pouvoir prendre le relais pour vivre au Pays... c'est-à-dire pouvoir se loger, trouver du travail, créer leur propre structure. Pouvoir pleinement se réaliser chez nous sans être obligés d'aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas sur place.

Faisant confiance à notre jeunesse, mettons la au centre de la construction de notre nouveau territoire, car la jeunesse c'est l'avenir, la jeunesse c'est notre avenir...

Votre Maire, Bernard Revillon

Vice Président de la Communauté de Communes du Val des Usses
et du Scot Usses et Rhône

TRAVAUX En bref...

En plus des entretiens classiques, fossés, renvois d'eaux, un accent sera porté cette année plus particulièrement sur les voiries dégradées.

Réalisés et à réaliser cette année 2016 :

Suite à l'aménagement de la rue du Grand Pont, c'est la Mairie qui va prendre un coup de jeune.



Ces travaux se réaliseront en 2 phases :

- 1^{ère} Phase : réfection totale de l'enveloppe extérieure comprenant les façades, les huisseries, le toit, le sas d'entrée. Début des Travaux prévus 2016.
- 2^{ème} phase : aménagement intérieur, avec ascenseur et escalier de secours pour rendre la mairie PMR. Début des travaux 2017.

Dans les Hameaux :

- réfection du chemin de jonction entre Gensenaz et Moisy,
- réfection du chemin de l'agent,
- réfection des enrobés différentes voies communales dans les 4 hameaux.

La Rue Haute

DÉVIATION IMPORTANTE RUE HAUTE DIRECTION ST JULIEN-EN-GENEVOIS

Fermeture du 13/06/2016 au 03/10/2016

VL par Musièges
PL par Autoroute A40

La Municipalité est consciente que la fermeture de la rue Haute pendant 4 mois, provoquera une gêne importante pour les usagers ainsi que pour les commerces.

Nous installerons des informations publicitaires à chaque entrée du bourg pour indiquer que Frangy vit normalement, qu'il est possible de le traverser après avoir fait ses achats comme vous le faites d'ordinaire.

FISAC

Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce

Le comité de pilotage (COFIL) du FISAC du Val des Usses est composé de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), de la Communauté de communes du Val des Usses (CCVU), de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (C.C.I.), de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (C.M.A.), du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, et de l'Union des Commerçants, Artisans et Professions Libérales (UCAPL) de Frangy. Cette dernière est la principale concernée par cette action qui vise à améliorer la communication, à aider à la modernisation et à favoriser l'attractivité des commerces sur notre territoire.

Les actions d'investissements :

Le COFIL a rédigé le règlement des aides directes qui informe des actions subventionnables et des entreprises entrant dans le périmètre des aides. A ce jour, 2 entreprises ont bénéficié du versement de subventions pour l'aménagement et la modernisation de leur commerce : « Rouge 100 » et l'institut « Beauty Belle ». Quatre autres dossiers ont reçu un avis favorable du COFIL quant au financement de leur projet.

L'Union des Commerçants

L'UCAPL a organisé, en plus de la traditionnelle buvette qui connaît un franc succès, une enquête d'opinion auprès des visiteurs de la foire du 8 mai. Les questions portaient sur les habitudes de consommation, les points sur lesquels les clients souhaitent des améliorations, tant au niveau de l'« approche »

Les actions de fonctionnements :

La CCI a soldé son action « **démarche de progrès pour le commerce** » en accompagnant 7 commerces du territoire. Des plans d'actions ont été menés auprès des entreprises :

- Les Délices du Jardin (Musièges) - Un Vent de Fleurs (Frangy)
- Le Caveau des Bonnets (Musièges) - Rouge 100 (Frangy)
- La Bodega (Chaumont) - Le Salon de Marie (Frangy)
- Le Bar à Thym (Minzier)

L'UCAPL mène son action « **communication numérique** » au travers du développement de son site internet et d'autres projets sont en cours de réalisation.

Pour mener à bien ces opérations, Réjane BILON a été retenue pour effectuer un stage de 6 mois dans le cadre de son master « aménagement et développement rural ».

Son action au sein de la CCVU permet de rencontrer les agents économiques du territoire et de faire connaître plus largement les actions du FISAC et de l'UCAPL.

des commerces (accès, stationnement, circulation, sécurité, signalétique...), qu'au niveau de l'accueil proprement dit (conseil, jours et horaires d'ouverture, amabilité, délai...). L'analyse des résultats (95 réponses) conduira l'UCAPL à faire des remarques/propositions à la Municipalité de Frangy, et à diffuser les résultats auprès des adhérents en vue de tenir compte de toutes ces remarques pour satisfaire au mieux la clientèle.

Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASPV)

Quelques informations concernant l'Agent de Surveillance de la Voie Publique



L'ASVP est un agent communal appelé à exercer des missions très limitées de police sur la voie publique. Ses missions doivent obligatoirement être mandatées par le maire. Le Maire est libre de définir l'uniforme de l'ASVP. L'agent ne porte pas d'armes et ne peut pas conduire de véhicules de police.

Les missions de l'ASVP :

- 1** Constaté et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules.
- 2** Constaté et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs.
- 3** Il peut également constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics.
- 4** Il peut être désigné par le maire pour rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et nuisances sonores (Art. 2 du décret n° 95-409 du 18/04/95) ainsi que les infractions au code de l'environnement.
- 5** Occasionnellement lors de manifestations ou de travaux présentant des dangers il a un rôle consistant à veiller à la protection des enfants et des adultes qui empruntent les passages, piétons à proximité des établissements scolaires.



LA ZONE BLEUE



Il est **obligatoire** pour tout véhicule à moteur de déposer un disque de stationnement bien visible derrière le pare-brise ou sur l'avant du véhicule garé dans la zone bleue. Cette zone est identifiée par un panneau bleu avec un **P** blanc et le symbole d'un disque de stationnement. La durée maximum d'un stationnement n'excédera pas **2h**.



Cette réglementation est applicable **du mardi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, et le samedi de 8h à 13h** sauf les jours fériés.

Lorsque vous arrivez sur ce stationnement, vous devez positionner votre disque avec votre heure d'arrivée.

Urbanisme

Aménagements de la commune

Du nouveau mobilier urbain

Le bourg de FRANGY aujourd'hui est équipé de bancs pour permettre à tous un moment de repos lors de vos promenades et ou de vos courses. Ainsi que de poubelles à utiliser sans modération...

Nous travaillons sur la végétalisation de surface pour permettre d'apporter une touche verte dans notre bourg. Cependant, les réseaux souterrains représentent une contrainte forte qui limite les plantations.



Mise en couleurs...

Nous remercions vivement tous les commerçants, artisans et entreprises, qui proposent de jolies terrasses extérieures, qui font évoluer leur commerce et donc qui participent pleinement à l'évolution de notre commune. Une émulation est née avec de nouveaux services à la population... Merci !



Un marché bien achalandé

Un marché qui s'agrandit, le mercredi matin, rue de la Poste, avec une ambiance conviviale.

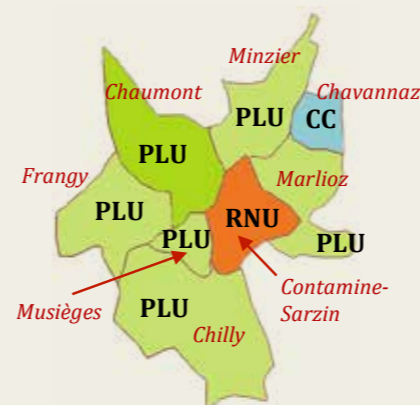
Lieu de commerce mais aussi de rencontres inter-générationnelles.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de Communes du Val des Usse (CCVU) a délibéré le 27 juillet 2015 pour le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau de l'intercommunalité. Puis, les communes ont donné leur avis et la compétence PLU a été transférée à la Communauté de Communes du Val des Usse le 22 octobre 2015.

Qu'est-ce que la compétence PLU au niveau intercommunal ?

Le PLU intercommunal, c'est l'élaboration, le suivi et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des 8 communes du Val des Usse et dont la gestion est confiée à l'intercommunalité. Les communes conservent un lien étroit dans l'élaboration du PLU.



La compétence PLU du Val des Usse entraîne :

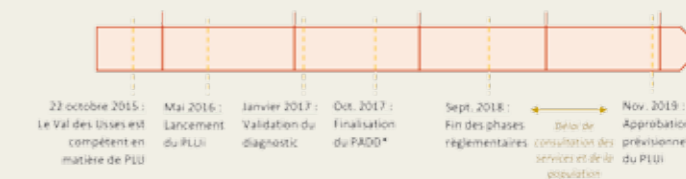
- ✓ L'élaboration d'un PLU intercommunal, dont l'élaboration s'achèvera au plus tard fin 2019,
- ✓ Le suivi des documents d'urbanisme communaux revient à la C.C.V.U.

Type de document d'urbanisme	Communes concernées
PLU respectant le Grenelle	Chaumont
PLU approuvés avant le Grenelle	Chilly, Frangy, Marlioz, Musièges, Minzier
Cartes Communales	Chavannaz
Sans document (RNU)	Contamine-Sarzin

Les PLU approuvés avant le Grenelle et les cartes communales doivent être mis en révision pour intégrer les dispositifs du Grenelle de l'environnement (objectifs de réductions sur la consommation d'espaces).

Le PLU intercommunal va engendrer des économies de coût par la mutualisation, et sera compatible aux exigences de la loi Grenelle.

L'avancement prévu du PLUi ?

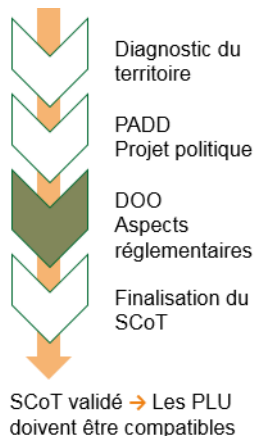


Urbanisme **Le SCoT Usse et Rhône**

Vers le Document d'orientations et d'objectifs

Les Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse élaborent conjointement le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT Usse et Rhône. Le DOO est la partie opposable aux tiers du SCoT. Les PLU intercommunaux, en cours d'élaboration, devront être compatibles avec le DOO du SCoT.

Qu'est-ce que le Document d'orientations et d'objectifs ?



Le DOO est la pièce du SCoT opposable aux tiers. Le diagnostic du territoire met en lumière les enjeux. Ensuite, sur la base des enjeux s'établit le projet politique. Puis, le projet politique est traduit réglementairement, ce qui conduit au DOO.



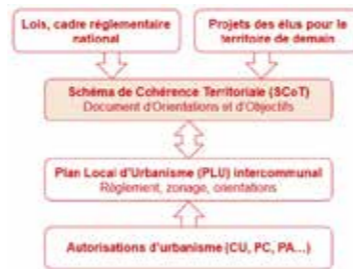
Le SCoT traite toutes les thématiques, dans le cadre du développement durable

Quelles incidences a le Document d'orientations et d'objectifs ?

Le DOO traduit, dans le SCoT, le projet politique des élus, encadré par un cadre réglementaire de plus en plus strict, notamment en matière de :

- réduction de consommation d'espaces agricoles,
- préservation des continuités écologiques,
- densification de l'urbanisation,
- mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat.

Le DOO du SCoT a des incidences directes sur les PLU (règlement et zonage). Sachant que, in fine, les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent respecter les mesures réglementaires des PLU.



Aussi, le DOO du SCoT a des incidences notables sur les PLU. En finalité, il traduit un projet politique ambitieux pour le territoire, dans le respect des lois, de plus en plus strictes en matière d'aménagement du territoire.

Nouvelle École élémentaire Frangy-Musièges

L'évolution des effectifs scolaires, les besoins de modernisation du bâtiment élémentaire existant ont conduit les élus du SIVOM des Usse et Fornant, en concertation avec Messieurs les Maires de Frangy et Musièges à envisager la construction d'une nouvelle école élémentaire par extension de l'école maternelle actuelle.

Les locaux de l'école élémentaire seront réalisés au niveau 1 du bâtiment, la création d'un préau et de sanitaires extérieurs en extension du bâtiment et l'aménagement d'une cour de récréation pour l'école élémentaire. Le restaurant scolaire et la périscolaire restent tels quels.

La préparation du chantier devrait démarrer mi-juin 2016 pour une livraison de la nouvelle école élémentaire au plus tard en été 2017.

L'école élémentaire existante accueillera encore les élèves, pour l'année scolaire 2016-2017.

Les parents d'élèves seront informés, avant fin juin 2016, de l'organisation des travaux, de la circulation Route du Tram, du stationnement, de l'organisation de la rentrée 2016-2017.

Les élèves de maternelle resteront dans leurs locaux avec des mesures importantes de sécurisation du chantier.



Environnement **Les chauves souris de l'église de Frangy**

Les chauves souris sont ces étranges petits animaux, qui ont la capacité de voler de manière active, tout en n'étant pas des oiseaux. Ces chiroptères (nom savant des chauves souris), quand ils se perchent ou se reposent, s'installent tête en bas. Ce sont des animaux nocturnes. Ils s'alimentent en capturant des insectes. Ce sont des insectivores. Une chauve souris peut manger

chaque nuit le tiers de son poids en insectes. Contrairement aux oiseaux ils ne font pas de nid. Les femelles se regroupent en colonies de parturition. Il existe une grande diversité dans les gîtes (abris) utilisés en fonction des espèces et de la saison : arbres, grottes mines maisons ponts etc. ces abris sont donc des cavités naturelles ou artificielles qui doivent être obscures.

Les chauves souris s'y reposent de jour attendant la nuit pour sortir et chasser.



La ville de Frangy a la chance de posséder en son sein 2 importantes colonies de chauves souris. Les espèces concernées sont le Grand Rhinolophe et le murin à oreille échanquée. Ce sont les 2 seules colonies de Haute-Savoie pour ces espèces. Pour l'ancienne région Rhône-Alpes ces colonies sont parmi les 10 plus importantes en effectifs. C'est dire l'importance que revêt la conservation de ces colonies pour le patrimoine naturel et la biodiversité

Le grand rhinolophe pèse entre 15 et 34 g. Sa taille va de 5,4 à 7 cm pour une envergure de 33 à 40 cm. Son attitude au repos est assez caractéristique puisque accroché au plafond il s'enveloppe dans ces ailes et fait alors penser à un parapluie fermé. L'hivernage d'un nid de cette colonie a été prouvé, grâce à la pose d'un émetteur sur l'animal, dans la Galerie du Pont des Pierres (réserve naturelle régionale) vers Champfromier dans l'Ain, à 20 km de Frangy.

Le Murin à oreille échanquée est une chauve-souris de taille moyenne. Son poids est de 6 à 15 g pour une envergure de 22 à 24,5 cm. Ils se regroupent en colonies très compactes où les chauves souris sont disposées en plusieurs couches. Ainsi la température à l'intérieur du groupe permet l'élevage des jeunes.

Ces colonies qui sont présentes depuis des dizaines d'années au moins pour le rhinolophe ont été découvertes par Jacques Bordon en 1997.

Depuis Jean François Desmet puis la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74), en liaison avec la municipalité, ont régulièrement procédé à des comptages de ces colonies. En collaboration avec la commune, les travaux de fermeture aux pigeons du clocher de l'église ont été adaptés afin de permettre la libre circulation des chiroptères.

Bon voisinage

Propriétés privées

Arrêté relatif aux bruits de voisinage - Préfecture de la Haute Savoie.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers) à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h.

Chantiers de travaux publics ou privés

Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours de 20 h à 7h
- toute la journée les dimanches et jours fériés.

Pour toute information complémentaire :
site internet de la mairie : www.frangy.fr

Le brûlage à l'air libre est INTERDIT

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisance d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, ce sont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes....

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention peut être appliquée.

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.

Animations que s'est-il passé ces derniers mois ?

Chasse aux œufs 2016

Samedi matin 02 avril dernier, a eu lieu la chasse aux œufs, au magnifique Plateau de la Sainte, organisée par la Commission Animation de la commune de Frangy.

Ce moment de convivialité à l'honneur de nos enfants a été très agréable et a permis à nos petits bouts de se défouler à la recherche du précieux trésor... Grâce aux dons des sociétés Carrefour Contact à Frangy et CPF PARTER France (Nestlé Rumilly) la récolte a pu être « encore plus gourmande » pour nos petits chasseurs... Nous tenons à les remercier pour les lots offerts à la plus jeune population de Frangy !

A l'arrivée, les sacs bien remplis !!



Repas des Aînés et Visite à nos anciens de l'EHPAD

En ce premier jour de printemps, le dimanche 21 Mars, la municipalité a organisé son traditionnel repas des aînés de la commune.



Un repas très apprécié, une décoration très printanière et un orchestre qui a fait valser tous les danseurs jusqu'en fin d'après-midi...



Pour les résidents de l'EHPAD qui ne pouvaient plus se déplacer, M. le Maire, Bernard REVILLON, Mesdames Evelyne MERMIER, 1^{ère} adjointe, et Ségolène ROUPIOZ adjointe à l'Animation, leur ont rendu visite avec un petit présent.

L'association des peintres du Val des Usses

Nous sommes 16 artistes, dont un sculpteur sur bois, un ferronnier d'art avec pièces machines agricoles, une artiste photo et des artistes d'art plastique touchant l'art du collage, de la peinture acrylique, huile, du pastel, et de l'aquarelle.

Des cartes de certaines œuvres ont pu être vendues sur place, l'exposition a eu lieu salle du Conseil Municipal à la mairie de Frangy du 08 au 22 mai 2016.



Animations à venir

Concours de Boules Frangy Saison 2016 :

Le 21 mai a eu lieu le concours inter-sociétaires (lyonnaise et pétanque) challenge Bernard CHAPUIS en doublettes formées, un grand succès, empreint d'émotion ! Longtemps l'âme de Bernard planera sur ce boulo-drome dont il était l'initiateur. Amoureux de Frangy, ce magicien dont les idées et les propositions réfléchies ont permis la concrétisation de cet espace convivial où à jamais demeurera son challenge « Bernard Chapuis »

- ✓ 25 juin : Pétanque, ouvert à tous, doublettes formées.
- ✓ 20 août : Pétanque, ouvert à tous, en doublettes formées.
- ✓ 3 septembre : Lyonnaise, rencontre club de la SEMINE.
- ✓ 17 septembre : Inter sociétaires (lyonnaise et pétanque).



Fête Nationale :

Le traditionnel feu d'artifices aura lieu le mercredi 13 Juillet sur le terrain d'entraînement de foot à côté de la salle métendier. Avec buvette et restauration dès 19h30.

Bibliothèque Municipale :

Horaires d'été du 02 Juillet au 31 Août : Mercredi et Samedi matin 10h/12h.

Concert de la Chorale à Travers Chants :

Choeurs enfants et adultes : Samedi 25 Juin - Eglise de Frangy 20h30 – Entrée Libre

Ciné en Plein Air : Film diffusé « Les Minions »

INTERCROSSE :

Venez nombreux soutenir l'équipe de Frangy le Dimanche 19 Juin de 9h à 16h, salle Métendier à l'occasion du Tournoi « la coupe de France »



En bref...

L'ancien CERD change de fonction...

Nous vous informons que l'ancien CERD a pris complètement ses nouvelles fonctions et maintenant « l'office notarial » et « Agri sud est » ont investi leurs nouveaux locaux.



Permanence Emploi

La permanence emploi a accueilli depuis septembre 2015 une cinquantaine de personnes.

Attention elle sera fermée durant l'été.

Les futures informations seront communiquées sur les sites des mairies et de la CCVU, et affichées dans les commerces.

Nouveaux horaires pour la déchetterie

	ETE 1 ^{er} Avril au 31 Octobre	HIVER 1 ^{er} Novembre au 31 Mars
LUNDI	14h à 17h30	14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h / 14h à 17h30	9h à 12h / 14h à 17h
VENDREDI	14h à 17h30	14h à 17h
SAMEDI	8h30 à 12h/14h à 17h30	9h à 12h / 14h à 17h

Pour les vacances de nos chers bambins, plusieurs solutions

A FRANGY Centre aéré « Familles rurales »

Ouvert aux enfants de 5 à 12 ans (nés entre 2011 et 2004)

Du LUNDI 11 JUILLET AU VENDREDI 05 AOUT 2016

Il aura lieu exceptionnellement cette année à l'école primaire de Frangy, rue de la poste

Les documents nécessaires à l'inscription peuvent être téléchargés sur le site de la mairie, www.frangy.fr. Ils devront être remis, dûment complétés et signés, accompagnés du règlement, lors des journées d'inscriptions.

Le dossier doit être complet pour que l'inscription soit validée
AUCUNE RESERVATION PAR COURRIER OU TELEPHONE



A MINZIER CENTRE DE LOISIRS DU TRIOLET

Enfants de 3 à 12 ans

Ouvert du mercredi 06 juillet au vendredi 26 août 2016

Site du Groupe Scolaire « Le Triolet » à Minzier.

Accueil du matin : 7h30-9h. - Accueil du soir : 17h-18h30

Pour tout renseignement Dorine la directrice du Centre de Loisirs reste à votre disposition :

06.74.75.11.92 ou loisirs.triolet@gmail.com

www.fol74.org/le-triolet

L'OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES

Porteur de la démarche auprès des communes et des habitants du bassin versant, le SMECRU intervient sur le territoire par une campagne de sensibilisation auprès des citoyens et un appui technique et méthodologique auprès des communes.

LA FORMATION DES ÉLUS ET DES TECHNICIENS

La formation des élus et des techniciens sur les risques pouvant être liés à l'utilisation des pesticides et sur les alternatives à la lutte chimique constitue un prérequis. Chaque commune signataire désigne un élu et un technicien référents garants de la mise en place de la démarche à l'échelle de leur territoire.

L'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉSHERBAGE

Le plan de désherbage est une méthodologie raisonnée et progressive de mise en place de nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics en substituant l'usage des pesticides par des pratiques alternatives.

Il s'articule en 5 points :

- ✓ Diagnostic des pratiques actuelles de la commune
- ✓ Définition des objectifs d'entretien
- ✓ Classement des zones à désherber selon le risque de transfert de molécules chimiques vers les milieux aquatiques
- ✓ Définition du plan de gestion récapitulant les nouvelles méthodes d'entretien
- ✓ Suivi de la démarche et bilans annuels.

LA SENSIBILISATION

En plus de porter la démarche auprès des communes, le SMECRU communique auprès du grand public, qui comprend potentiellement des usagers de pesticides. Dans cet objectif, il a édité un guide intitulé « Zéro pesticide dans mon jardin, ma commune et mes cours d'eau », 1^{er} numéro des « Corp'Usses » : une collection de guides thématiques. Le syndicat a également réalisé d'autres outils tels que des autocollants, et distribuera des sacs à baguette aux boulangeries des communes signataires de la charte. Il mène, en parallèle, une communication régulière, à travers « Act'Usses » : une lettre d'information en ligne, et « Papyr'Usses » : un magazine distribué deux fois par an dans les boîtes aux lettres des particuliers.

LE CALENDRIER

7 juin : premier atelier de plan de désherbage pour les communes de Bassy, Marlioz, Mésigny, Minzier.

Lieu et horaire à venir.



Signature de la Charte 0 Pesticide Dimanche 8 Mai lors de la Foire de Frangy en présence de Mme V. Duby-Muller, députée, M. Jean Claude Carle sénateur...

• Lutte contre l'ambroisie •

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE
CONTRE L'AMBROISIE



Signalez sa présence grâce à
SIGNALEMENT AMBROISIE !



Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**

par téléphone au 0 972 376 886 ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr

Application **SIGNALEMENT-AMBROISIE** disponible sur  



L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos communes

C'est une plante annuelle invasive qui colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

Identifier l'Ambroisie :

Ses Feuilles : profondément découpées, vertes sur les 2 faces sans odeur aromatique.

Sa Tige : plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Attention, l'ambroisie peut aussi être confondue avec l'armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre. Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous.



MAIRIE DE FRANGY

19, rue du Grand Pont - 74270 FRANGY - Tél. : 04 50 44 75 96 - www.frangy.fr

Bulletin d'Informations Municipales de la Ville de Frangy - Juin 2016
Mairie de Frangy - 19 rue du grand pont - 74270 FRANGY - 04 50 44 75 96
Directeur de la publication : Bernard Revillon / Rédaction : commission communication.
Photographies : mairie de Frangy - Imprimé sur papier recyclé.
Conception, réalisation et impression : Atelier Rouge100